

Mairie de LOGRIAN-FLORIAN

PROCES-VERBAL du Conseil Municipal du lundi 03 avril 2023

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au Conseil : 11
- En exercice : 10
- Ayant pris part à la délibération : 10

DATE DE LA CONVOCATION
31 janvier 2023

DATE D’AFFICHAGE
31 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trois avril à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances au Foyer Communal, sous la Présidence de Mr le Maire, Jean-Marie CASTELLVI.

Etaient présents : CASTELLVI Jean-Marie, RICO William, DUPONT Liliane, HALLOSSERIE Laurent, GODEMENT DELMOTE Murielle, CASTALDI Stéphane, LEICK Hervé

Procuration(s)

IAQUINTA Antoine pour RICO William,

BÉJUI HUGUES Hélène pour GODEMENT DELMOTE Murielle,

OSTERMANN Ole pour DUPONT

Ouverture de la séance à **18 h 35**.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de séance du 27 février 2023,
- M14 Compte administratif 2022 : approbation
- M14 Compte de gestion 2022 : approbation.
- M49 Compte administratif 2022 : approbation
- M49 Compte de Gestion : approbation
- M14 Affectation de résultat de fonctionnement 2022
- M49 Affectation de résultat de fonctionnement 2022
- Impôts locaux vote des taux 2023
- Subventions aux associations
- M14 Budget primitif 2023 : vote
- M49-Assainissement- Budget primitif 2023 : vote
- Ligne de trésorerie 100 000 €
- Questions diverses.

Approbation du compte rendu de séance du 27 février 2023

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de séance du 08 décembre 2022.

Pour : 7

✓ **1 DEL2023.03.04.01**
COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Sous la présidence de Madame DUPONT Liliane le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par monsieur CASTELLVI Jean-Marie, Maire après s'être fait présenter le budget primitif et décision modificatives de l'exercice considéré :

Le Maire,
CASTELLVI Jean-Marie

Le secrétaire de séance,
RICO William



Prend acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE	RECETTE	DEPENSE	RECETTE
REALISE	172 554.11	286 714.48	197 514.62	125 818.16
RESULTAT REPORTES		40 668.10		134 195.12
R A R				
RESULTAT CUMULE	172 554.11	327 282.58	197 514.62	260 013.28

Le maire quitte la salle à 19h 23

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE : Approuve à l'unanimité les résultats définitifs résumés ci-dessus.

Le maire rejoint le conseil municipal.

✓ **DEL2023.03.04.02**

COMPTE DE GESTION M14 2022


Le Conseil Municipal délibérant sur le compte de gestion 2022 dressé par Madame HERNANDEZ Elodie, trésorière, relatif au Budget M14 budget principal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, visé et certifié conforme au compte administratif de l'exercice 2022, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE : Approuve à l'unanimité les résultats définitifs du compte de gestion 2022

✓ **DEL2023.03.04.03**

COMPTE ADMINISTRATIF M49 2022

Sous la présidence de Madame DUPONT Liliane, le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par monsieur CASTELLVI Jean-Marie, Maire après

Le Maire, CASTELLVI Jean-Marie		Le secrétaire de séance, RICO William	
-----------------------------------	--	--	---

s'être fait présenter le budget primitif et décision modificatives de l'exercice considéré :

Prend acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE	RECETTE	DEPENSE	RECETTE
REALISE	0.00	2 597.40	1 058.78	0.00
RESULTAT REPORTES	52 569.24	0.00	0.00	133 032.83
RESULTAT CUMULE	52 569.24	2 597.40	1 058.78	133 032.83

Le maire quitte la salle à 19h 23

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE : Approuve à l'unanimité les résultats définitifs résumés ci-dessus.

Le maire rejoint le conseil municipal.

✓ **DEL2023.03.04.04**

COMPTE DE GESTION M49 2022

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte de gestion 2022 dressé par Madame HERNANDEZ Elodie, trésorière, relatif au Budget M14 budget principal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, visé et certifié conforme au compte administratif de l'exercice 2022, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part ;

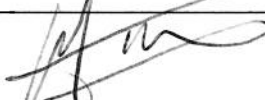
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE : Approuve à l'unanimité les résultats définitifs du compte de gestion 2022

✓ **DEL2023.03.05**

AFFECTATION DE RESULTAT M14

Le Conseil Municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2022, statuant l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 154 828.47 €

Le Maire, CASTELLVI Jean-Marie		Le secrétaire de séance, RICO William	
-----------------------------------	--	--	---

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit ;

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE	RECETTE002/002	DEPENSE	RECETTE1068/10
Excédent antérieur reporté		104 828.47	0	50 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE : Approuve à l'unanimité

✓ **DEL2023.03.05**
AFFECTATION DE RESULTAT M49
Le Conseil Municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2022, statuant l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de 50 075.79 €

Un solde d'exécution cumulé d'investissement de 131 974.05 €

Décide d'affecter le résultat comme suit ;

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE	RECETTE002/002	DEPENSE	RECETTE1068/10
Excédent antérieur reporté	50 075.79	0	0	131 974.05

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE : Approuve à l'unanimité

✓ **DEL2023.03.04.06**

IMPÔTS LOCAUX TAUX 2023

Le Maire rappelle le maintien des taux en 2022.


Dans le cadre de la réforme fiscale, portant notamment en 2021 sur la suppression de la taxe d'habitation, le taux départemental de taxe foncière bâti et transféré au profit de la commune par conséquent s'ajoute au taux communal, aujourd'hui une taxe pour les logements secondaires est applicable.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,
Vote le maintien des taux des impôts locaux comme suit :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 37.80%

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties 48.00%

Taxe d'habitation (résidences secondaires) 9.4

Le Maire, CASTELLVI Jean-Marie		Le secrétaire de séance, RICO William	
-----------------------------------	--	--	---

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE : Approuve à l'unanimité

✓ **DEL2023.03.04.07**
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Le maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'attribution de subventions aux associations.

William RICO ne prend pas part au vote de la subvention allouée à l'association les amis de Florian

M. Laurent HALLOSSERIE ne prend pas part au vote de la subvention allouée au Comité des Fêtes.

M. Antoine IAQUINTA ne prend pas part au vote de la subvention allouée à Logrian Environnement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'allouer aux associations les subventions suivantes représentant une dépense totale de 5550.00€

BENEFICIAIRES	MONTANT
OCCE école de Sauve	400.00€
COMITE DES FETES LOGRIAN	2200.00€
CAFE DE L'ATELIER	800.00€
LES AMIS DE FLORIAN	650.00€
LOGRIAN ENVIRONNEMENT	1000.00€
LES CHASSEURS LOGRIANAIS	500.00€


Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE : Approuve à l'unanimité

✓ **DEL2023.03.07**
BUDGET PRIMITIF M 14 2023

Le budget primitif de l'exercice 2023 s'équilibre à hauteur de :
505 502.00 € en section de fonctionnement ;
505 502.00 € en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE : Approuve à l'unanimité

✓ **DEL2023.03.08**

Le Maire, CASTELLVI Jean-Marie		Le secrétaire de séance, RICO William	
-----------------------------------	--	--	---

BUDGET PRIMITIF M 49 2023

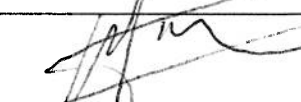
Le budget primitif de l'exercice 2023 s'équilibre à hauteur de :
239 749.98 € en section de fonctionnement ;
239 749.98 € en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE : Approuve à l'unanimité

Une reconduction de ligne de trésorerie de 100 000 € a été demandée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE : Approuve à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **21h00**.

Le Maire, CASTELLVI Jean-Marie		Le secrétaire de séance, RICO William	
-----------------------------------	--	--	---